DÉCRET

contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019

Le Parlement wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement wallon,
sanctionnons ce qui suit :

Chapitre 1er
Dispositions générales

Article 1er

Pour l'année budgétaire 2019, les recettes courantes de la Wallonie sont estimées à 11 997 929 milliers d'euros, conformément au Titre I du tableau annexé au présent décret.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2019, les recettes en capital de la Wallonie sont estimées à 809 270 milliers d'euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret.

Art. 3

Pour l'année budgétaire 2019, les produits d'emprunts de la Wallonie sont estimés à 973 200 milliers d'euros, conformément au Titre III du tableau annexé au présent décret.

Art. 4

L'article 9 du décret du 30 novembre 2018 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2019 est supprimé.

Art. 5

L'article 10 du décret du 30 novembre 2018 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2019 est supprimé.

Art. 6

L'article 11 du décret du 30 novembre 2018 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2019 est supprimé.

Art. 7

L'article 12 du décret du 30 novembre 2018 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2019 est supprimé.

Art. 8

L'article 13 du décret du 30 novembre 2018 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2019 est supprimé.

Chapitre 2
Dispositions finales

Art. 9

Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2019.

ADOPTÉ PAR
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

Le Président,

Le Greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président
du Gouvernement wallon,

ELIO DI RUPO

Le Ministre du Budget et des Finances,
des Aéroports et des Infrastructures sportives,

JEAN-LUC CRUCKE

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,
de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,
de l'IFAPME et des Centres de compétences,

WILLY BORSUS

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
et de la Ville,

PIERRE-YVES DERMAGNE

Le Ministre du Climat, de l'Énergie
et de la Mobilité,

PHILIPPE HENRY

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique,
de la Simplification administrative, en charge des
allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine
et de la Sécurité routière,

VALÉRIE DE BUE

La Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la
Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances
et des Droits des femmes,

CHRISTIE MORREALE

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

CÉLINE TELLIER

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES						
		Secteur I - Recettes fiscales						
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
TE	36 01 20	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	60.000		7.556		67.556	
TE	36 01 70	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	30.700		-1.241		29.459	
TE	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	260		0		260	
TE	36 03 70	Taxes sur les organismes exécutant des obligations de reprise (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	3.700		-3.700		0	
TE	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	650		0		650	
		Total Division organique 15		95.310		2.615		97.925
		Dont recettes affectées		95.310		2.615		97.925
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
WB	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	228		0		228	
WB	36 03 90	Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0		0		0	
		Total Division organique 16		228		0		228
		Dont recettes affectées		228		0		228
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
WB	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0		0		0	
		Total Division organique 17		0		0		0
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1.066.447		-9.709		1.056.738	
CR	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	92.723		-8.866		83.857	
CR	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	22.261		-607		21.654	
CR	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	454.217		23.542		477.759	
CR	36 02 60	Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	141.748		-300		141.448	
CR	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0		0		0	
CR	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	29.600		500		30.100	
CR	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	18.900		0		18.900	
CR	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		0		0	
CR	36 05 90	Redevance radio et télévision	11.060		1.551		12.611	
CR	36 07 90	Taxes sur les automates	21.399		-358		21.041	
CR	37 01 00	Précompte immobilier	38.080		-883		37.197	
CR	37 02 00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	11.591		1.122		12.713	
CR	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	133.857		451		134.308	
		Total Division organique 19		2.041.883		6.443		2.048.326
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total Secteur I		2.137.421		9.058		2.146.479
		Dont recettes affectées		95.538		2.615		98.153
		Secteur II - Recettes générales non fiscales						
		Recettes générales - Division organique 09						
DB	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs	2.565		280		2.845	
		Total Division organique 09		2.565		280		2.845
		Dont recettes affectées		0		0		0

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Recettes générales - Division organique 10						
DI	16 01 12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0		0		0	
DI	16 02 12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0		0		0	
DI	38 01 50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.085		0		4.085	
		Total Division organique 10		4.085		0		4.085
		Dont recettes affectées		4.085		0		4.085
		Recettes générales - Division organique 11 **Personnel et affaires générales**						
DB	11 01 11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2.000		0		2.000	
DB	11 02 11	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	3.255		0		3.255	
DB	11 03 11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11.500		0		11.500	
DB	11 01 40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30		0		30	
DB	12 01 11	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux	50		0		50	
		Total Division organique 11		16.835		0		16.835
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes générales - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	06 01 00	Produits divers	17.500		0		17.500	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	3.000		0		3.000	
CR	08 01 10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0		0		0	
CR	11 01 11	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	250		0		250	
CR	12 01 11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	2.500		0		2.500	
CR	16 03 12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	10		0		10	
CR	16 04 12	Produit de la vente de biens non durables et de services	40		90		130	
CR	16 05 12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		0		0	
CR	16 06 12	Produits de la location de biens non spécifiques	500		0		500	
CR	26 01 10	Intérêts de placements	0		0		0	
CR	26 02 10	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0		0		0	
CR	38 01 00	Récupération des créances contentieuses	700		0		700	
CR	38 01 10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	0		0		0	
CR	38 02 10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	50		34		84	
CR	49 02 24	Moyens transférés par la Communauté française	371.204		-1.222		369.982	
CR	49 04 24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0		0		0	
CR	49 06 24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	3.796.487		-20.174		3.776.313	
CR	49 01 41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0		0		0	
CR	49 02 41	Dotation Fédéral groupe jeux et paris	3.847		2		3.849	
CR	49 04 41	Dotation Fédéral TC/TMC	6.556		5		6.561	
CR	49 05 41	Moyens liés aux compétences transférées	2.749.690		-60.220		2.689.470	
CR	49 01 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	0		0		0	
CR	49 02 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0		0		0	
CR	49 03 42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2.570.790		66.036		2.636.826	
CR	49 01 43	Dégrèvements fiscaux	0		0		0	
CR	49 02 43	Recettes des amendes routières	43.950		0		43.950	
		Total Division organique 12		9.567.074		-15.449		9.551.625
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes générales - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
TE	38 01 50	Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	7		0		7	
TE	38 02 50	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	8		0		8	
TE	38 03 50	Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le bien-être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	10		0		10	
		Total Division organique 15		25		0		25
		Dont recettes affectées		25		0		25
		Total Secteur II		9.590.584		-15.169		9.575.415
		Dont recettes affectées		4.110		0		4.110
		Secteur III - Recettes spécifiques						
		Recettes spécifiques - Division organique 10						
WB	16 01 11	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	52		0		52	
		Total Division organique 10		52		0		52
		Dont recettes affectées		0		0		0

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Recettes spécifiques - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0	
CR	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	0		0		0	
		Total Division organique 12		0		0		0
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 13 **Routes et bâtiments**						
HE	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.04, programme 02, division organique 13)	2.400		0		2.400	
HE	16 01 12	Produit de la location de biens	220		0		220	
WB	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		0		0	
HE	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0	
CR	36 01 90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800		0		800	
HE	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	15.469		0		15.469	
DB	38 01 50	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)	9.712		0		9.712	
HE	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0	
		Total Division organique 13		28.601		0		28.601
		Dont recettes affectées		28.381		0		28.381
		Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et voies hydrauliques**						
CR	06 01 00	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0		0		0	
HE	16 02 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100	
HE	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	51		0		51	
HE	16 03 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0		0		0	
CR	16 04 12	Produit de la location de biens	122		0		122	
HE	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	900		0		900	
HE	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5	
HE	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0	
DB	39 03 10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.06, programme 02, division organique 14)	23.770		0		23.770	
		Total Division organique 14		24.948		0		24.948
		Dont recettes affectées		24.670		0		24.670
		Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
TE	16 03 11	Recettes provenant du comptoir forestier	217		0		217	
TE	16 05 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	170		0		170	
TE	16 06 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	79		0		79	
TE	16 07 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	11.345		0		11.345	
TE	16 08 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	520		0		520	
TE	16 09 11	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	10		0		10	
TE	16 10 11	Produits divers (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	500		0		500	
TE	16 11 11	Redevances pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	700		0		700	
TE	16 12 11	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	0		0		0	
TE	16 13 11	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	400		0		400	
TE	16 15 11	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.05, programme 11, division organique 15)	155		0		155	
WB	16 16 11	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie: article de base 01.01, programme 11, division organique 15)	1.300		0		1.300	
WB	16 05 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	57		0		57	
TE	16 06 12	Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	986		0		986	
WB	16 07 12	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.05, programme 11, division organique 15)	10		0		10	
TE	26 02 10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	2		0		2	
TE	28 01 30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole: article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	116		0		116	
WB	28 02 30	Produit de la location du droit de chasse	2.153		0		2.153	
WB	31 01 32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0		0		0	
WB	31 02 32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	157		0		157	
WB	31 03 32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77		0		77	
WB	36 03 90	Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	785		0		785	
HE	36 06 90	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)	108.264		16.546		124.810	
WB	37 01 70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4.387		0		4.387	
TE	37 02 70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	250		0		250	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
TE	37 03 70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	2.400		0		2.400	
TE	37 04 70	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	86		0		86	
TE	37 05 70	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgtaire de protection de la biodiversité: article de base 01.06, programme 11, division organique 15)	1.500		0		1.500	
TE	38 01 10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	0		0		0	
TE	38 01 40	Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	3.500		0		3.500	
TE	38 02 50	Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 05, Division organique 15)	0		0		0	
TE	38 03 50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	2.100		0		2.100	
TE	39 01 10	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	4.000		-4.000		0	
TE	46 01 40	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	0		0		0	
TE	49 01 10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	1.120		0		1.120	
		Total Division organique 15		147.346		12.546		159.892
		Dont recettes affectées		124.588		16.546		141.134
		Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
HE	26 03 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		0		0	
DR	26 04 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	278		0		278	
WB	28 04 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
DR	28 01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	59		0		59	
DR	34 01 41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	413		0		413	
DR	36 08 10	Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	0		0		0	
DR	36 04 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	75		18		93	
DR	36 05 90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210		48		258	
WB	36 05 91	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0		0		0	
HE	38 02 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.500		0		13.500	
		Total Division organique 16		14.535		66		14.601
		Dont recettes affectées		13.575		18		13.593
		Recettes spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
MO	11 02 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
MO	39 04 10	Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
MO	46 01 40	Recettes en provenance de l'AViQ	0		0		0	
DB	47 01 80	Recettes en provenance de FAMIFED	20.000		-20.000		0	
DB	49 01 35	Recettes issues de la revente des bâtiments fédéraux et liés à la 6ème réforme de l'Etat	4.870		0		4.870	
		Total Division organique 17		24.870		-20.000		4.870
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**						
WB	16 09 11	Contrats de consultation	0		0		0	
WB	16 10 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	471		0		471	
WB	26 05 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200		0		200	
WB	26 06 10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		0		0	
WB	28 02 20	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	37.000		0		37.000	
WB	31 05 32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0		0		0	
WB	31 06 32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	150		0		150	
MO	31 07 32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indûs APE	5.000		0		5.000	
MO	36 01 90	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	150		0		150	
MO	38 10 00	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	100		0		100	
WB	38 01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0	
MO	49 02 41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0		0		0	
		Total Division organique 18		43.071		0		43.071
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total Secteur III		283.423		-7.388		276.035
		Dont recettes affectées		191.214		16.564		207.778
		Total TITRE I		12.011.428		-13.499		11.997.929
		Dont recettes affectées		290.862		19.179		310.041

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE II - RECETTES DE CAPITAL						
		Secteur I - Recettes fiscales						
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	818.985		-106.186		712.799	
		Total Division organique 19		818.985		-106.186		712.799
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total Secteur I		818.985		-106.186		712.799
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Secteur II - Recettes générales non fiscales						
		Recettes générales - Division organique 12						
CR	06 01 00	Recettes diverses	30		1.470		1.500	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	150		279		429	
CR	73 01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0		0	
CR	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	800		0		800	
CR	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	300		0		300	
CR	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles	6.610		0		6.610	
CR	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0	
CR	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0		0	
CR	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100		0		100	
		Total Division organique 12		7.990		1.749		9.739
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total Secteur II		7.990		1.749		9.739
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Secteur III - Recettes spécifiques						
		Recettes spécifiques - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	0		0		0	
CR	89 61 00	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0		0		0	
CR	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0		0		0	
		Total Division organique 12		0		0		0
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 14 **Mobilité et voies hydrauliques**						
HE	16 01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	245		0		245	
HE	57 01 20	Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0		0	
		Total Division organique 14		245		0		245
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 15 **Agriculture, ressources naturelles et environnement**						
TE	06 01 00	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	3.068		0		3.068	
TE	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0		0		0	
TE	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	460		0		460	
TE	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	550		0		550	
		Total Division organique 15		4.078		0		4.078
		Dont recettes affectées		3.528		0		3.528
		Recettes spécifiques - Division organique 16 **Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie**						
DR	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	425		2		427	
DR	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	476		0		476	
DR	63 01 22	Remboursement de la subvention annuelle, pour l'année 2015, à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0		0		0	
WB	76 01 12	Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100		0		100	
WB	76 02 12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0		0		0	
WB	76 03 12	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	4.800		0		4.800	
DR	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
DR	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	857		5.401		6.258	
WB	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		0		2	
HE	87 02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack et renopack : article de base 01.01, programme 41, division organique 16)	38.646		0		38.646	
		Total Division organique 16		45.306		5.403		50.709
		Dont recettes affectées		43.546		0		43.546

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement.

Estimations initiales (en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Recettes spécifiques - Division organique 17 **Pouvoirs locaux, action sociale et santé**						
MO	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
		Total Division organique 17		0		0		0
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 18 **Entreprises, emploi et recherche**						
WB	51 02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.500		0		1.500	
WB	51 03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3.600		0		3.600	
WB	86 03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
WB	86 04 10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. – C.P.T.E.I.)	0		0		0	
WB	86 03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	25.000		1.600		26.600	
		Total Division organique 18		30.100		1.600		31.700
		Dont recettes affectées		25.000		1.600		26.600
		Total Secteur III		79.729		7.003		86.732
		Dont recettes affectées		72.074		1.600		73.674
		Total TITRE II		906.704		-97.434		809.270
		Dont recettes affectées		72.074		1.600		73.674
		TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS						
		Secteur II - Recettes générales non fiscales						
		Recettes générales - Division organique 12 **Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication**						
CR	96 01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	911.476		61.724		973.200	
CR	96 01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		Total Division organique 12		911.476		61.724		973.200
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total Secteur II		911.476		61.724		973.200
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total TITRE III		911.476		61.724		973.200
		Dont recettes affectées		0		0		0
		TOTAL GENERAL		13.829.608		-49.209		13.780.399
		Dont recettes affectées		362.936		20.779		383.715
		Vu pour être annexé au projet de décret						